

Contrat État/Région (3/5)

Projets 2007/2013

Troisième priorité : aménagement équilibré du territoire

Troisième des cinq priorités du Contrat de projets État/Région (CPER) 2007-2013, l'aménagement du territoire a pour objectifs majeurs l'équilibre entre milieux urbain et rural, la préservation de l'environnement et une gestion durable du littoral. Au total, 1,239 milliard d'euros sera engagé, à ce titre, par la Région et l'État, dont 270,72 millions par la Région.

CONVENTIONS TERRITORIALES

Ce CPER comporte un volet territorial dans la lignée du précédent Contrat de plan. Car la Région tient à accompagner de manière globale et cohérente le développement des territoires de projets que sont ceux des Départements, des Agglomérations, des Pays et des Parcs naturels régionaux. Dès cette année, l'État et la Région vont étudier la mise en place de conventions territoriales pour encourager les projets collectifs autour de différentes thématiques : développement des technologies de l'information et de la communication, développement durable et gestion du foncier, lutte contre les changements climatiques, gestion des ressources naturelles, soutien à la compétitivité des entreprises et aux filières agricoles, adaptation des services publics, action culturelle... En outre, la création d'un établissement public foncier régional pour as-



surer la coordination des politiques foncières permettra d'atténuer la pression sur le marché du logement et de veiller aux besoins des entreprises et des agriculteurs. Pour mener à bien ces différentes actions, une enveloppe totale de 464 millions d'euros a été inscrite à ce contrat de projets, dont 120 millions apportés par la Région.

ENVIRONNEMENT

Autre préoccupation majeure, l'environnement figure au cœur du Contrat 2007-2013. Car une croissance mal maîtrisée a des conséquences qu'il faut anticiper. Préven-

tion des risques naturels - notamment les inondations -, gestion de la ressource en eau, préservation de la biodiversité, lutte contre le changement climatique : les défis sont de taille et les sommes mobilisées - 674,7 millions d'euros, dont 134,85 millions par la Région - témoignent d'une volonté forte de les relever.

Le CPER prévoit également de poursuivre le programme de réhabilitation du littoral engagé lors du précédent Contrat de plan. Cela concerne huit sites emblématiques (lire ci-dessous), pour un investissement global de

101,16 millions d'euros, dont 15,87 millions apportés par la Région.

Des crédits européens compléteront les engagements financiers de l'État et de la Région, par les programmes opérationnels Feder (Fonds européen de développement régional) et Feader (Fonds européen agricole pour le développement rural). ■

270,72 millions d'euros de la Région pour l'aménagement du territoire

PROJETS PHARES

Équilibre territorial urbain/rural

- Conventions territoriales pour encourager les projets collectifs sur différentes thématiques (lire ci-contre).
- Mise en place d'un établissement public foncier régional (création prévue à l'automne 2007).

Environnement

- Prévention des risques naturels
- Mise en place d'un Observatoire régional des risques naturels ; poursuite des Programmes d'action de prévention des inondations (Papi) ; prévention des risques d'incendie et d'érosion des sols par la protection des espaces forestiers et la restauration des terrains de montagne.
- Gestion équilibrée de la ressource en eau
- Ressources naturelles : actions en faveur des économies d'eau et mobilisation de nouvelles ressources ; milieux lagunaires : poursuite de la mise en œuvre du Réseau de suivi lagunaire, en partenariat avec l'Ifremer, l'Agence de l'eau et le Ceparlar.

- Préservation et valorisation de la biodiversité
- Diffusion des connaissances, notamment par des documents d'objectifs et des plans de gestion des réserves naturelles ; actions spécifiques des Parcs naturels régionaux et du Parc national des Cévennes.

- Lutte contre le changement climatique
- Soutien à la recherche, notamment dans le cadre du pôle Derbi (Développement des énergies renouvelables dans le bâtiment et l'industrie) ; maîtrise des consommations ; développement des énergies renouvelables.

Gestion durable du littoral

Huit sites à préserver

- Grand site de la Petite Camargue (Gard, Hérault).
- Lido du Petit et du Grand Travers (Hérault).
- Lido de Villeneuve-lès-Maguelone à Frontignan (Hérault).
- Lido de Sète à Marseillan (Hérault).
- Côte ouest de Vias (Hérault).
- Ile des Coussoules (Aude).
- Étang de Canet (Pyrénées-Orientales).
- Site de Paulilles (Pyrénées-Orientales).



Le site de Paulilles, sur la côte rocheuse catalane.

ement



LE CONTRAT ÉTAT/RÉGION EN CHIFFRES

MONTANT TOTAL 2007-2013:

3,2

milliards d'euros dont

814,32

millions d'euros (contre 726 millions au contrat 2000-2006)

496

millions d'euros (contre 823 millions au contrat 2000-2006)

Gestion durable de l'eau

Pour de meilleurs usages agricoles

Dès le Moyen Âge, la ressource superficielle en eau des Pyrénées-Orientales – cours d'eau, rivières – a été utilisée pour l'énergie et l'irrigation. Un gigantesque réseau de canaux a été édifié, disposant de droits d'eau octroyés aux groupes d'usagers par les administrations successives. Ce réseau hydraulique a permis le développement d'industries, puis d'une agriculture productrice de fruits et légumes qui ont fait la richesse du département depuis la fin du XIX^e siècle. À cette époque, les syndicats et associations de tenanciers qui assuraient la gestion collective des canaux, sont devenus des Associations syndicales autorisées (Asa). Celles-ci sont aujourd'hui 240, gérant autant de canaux d'irrigation pour l'arrosage de quelque 30000 hectares de cultures, en zone de plaine, comme en zone de montagne. L'enjeu majeur des Asa est désormais de concilier les problématiques environnementales avec les pratiques agri-



Le canal d'irrigation agricole Bohère, construit au XIX^e siècle, est le plus long des Pyrénées-Orientales: 41 km, avec de très nombreux ouvrages (aqueducs, siphons...).

coles et non agricoles (loisirs, jardins privés...). La gestion de la ressource en eau et la préservation des canaux constituent un enjeu économique et culturel majeur du département, la Région Languedoc-Roussillon, le Département des Pyrénées-Orientales, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée/Corse, l'État, l'Association départementale des associations syndicales d'irrigation et d'assainissement (Adasia) et la Chambre départementale d'agriculture se sont associés pour définir un programme global: les contrats de canaux.

Ceux-ci ont été inscrits au CPER. Un accord-cadre signé le 17 mars 2006 par les mêmes partenaires a défini un programme global de conservation, d'aménagement et de gestion participative des canaux, à partir de cinq sites pilotes. Objectif: une gestion concertée, globale et économe de la ressource en eau, pour développer une agriculture à forte valeur ajoutée. ■

27,15 millions
d'euros de la Région

Risques naturels

Prévention des inondations

En Languedoc-Roussillon, plus de 500000 personnes résident en zone inondable, sur le littoral et la plaine intermédiaire. Aussi la réduction durable du risque inondation est-elle l'un des objectifs prioritaires de ce CPER. Les actions à mener viseront notamment à une meilleure connaissance du risque, à l'information, à la prévention et à la protection. Le CPER entend ainsi poursuivre les Programmes d'action de prévention des inondations (Papi) engagés pour

2003-2008 (Papi Vidourle, Gardon, Orb, Tech), ainsi que ceux en cours ou à venir pour 2007-2013, notamment les Papi Aude et Vistre.

Ainsi, le Papi Aude a été signé le 12 juillet 2006 par l'État, la Région, les Départements de l'Aude et de l'Hérault, les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) adhérents du Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (SMMAR -1) et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée/Corse. Le SMMAR a impulsé la mise en place de syndicats par bassin-versant dont le Syndicat mixte du delta de l'Aude (SMDA), le plus important, en charge de la zone des basses plaines. Créé en janvier 2006 à Narbonne, le SMDA a élaboré un projet en trois volets: la protection des lieux habités – en particulier pour les communes de Cuxac-d'Aude et Coursan –, la restauration de la ripisylve et le confortement ponctuel des berges menacées en aval de Coursan, et la vidange des terres de la plaine coursannaise, autour de l'étang de Capestang et de la plaine narbonnaise. Pour vider au

plus vite ce réceptacle naturel des eaux du fleuve en cas d'inondation, le SMDA prévoit d'augmenter le débit du réseau principal de canaux d'écoulement en rive droite et en rive gauche de l'Aude. «Les travaux devraient commencer cette année», annonce Gilbert Pla, président du syndicat. Engagé dans la lutte contre les inondations depuis plus de trente ans, celui-ci en est persuadé: «Cet aménagement va apporter un plus, même si le risque zéro ne sera jamais atteint». Très sensible aux inondations, le bassin-versant de l'Aude a beaucoup souffert des terribles pluies des 12 et 13 novembre 1999. Vingt-cinq victimes et 232 communes classées en catastrophe naturelle: un drame que les partenaires du Papi sont bien décidés à ne plus voir se répéter. ■

(1) Le SMMAR regroupe le Conseil général de l'Aude et 17 EPCI de bassins auxquels adhèrent toutes les communes audoises des basses plaines et une trentaine de communes héraultaises.

70 millions
d'euros de la Région pour la prévention des risques naturels



Changement climatique

Economiser l'énergie

Le 2 mars dernier, l'État, la Région et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) ont renouvelé leur engagement en signant un accord-cadre 2007-2013. La dotation globale augmente, passant de 25 à 40 millions d'euros. Encourager la modification des comportements et des modes de décisions, tenter de maîtriser les consommations d'énergie, développer les filières des énergies renouvelables, privilégier des modes de transport plus écologiques: tels sont les défis que les signataires veulent relever. Une avancée s'est concrétisée ce même jour dans le secteur du bâtiment responsable, en Languedoc-Roussillon, de 42 % des consommations d'énergie et de 28 % des émissions de gaz à effet de serre. Dans le cadre de la convention annuelle d'application 2007 (programme Prométhée), signée entre la Région et l'Ademe, un appel à projets «Bâtiments

basse consommation d'énergie» a été lancé (1). Il s'adresse à tous types de maîtres d'ouvrage – particuliers, collectivités, organismes publics, bailleurs sociaux, entreprises, associations –, et concerne tous les types de bâtiments: maisons individuelles, logements collectifs et bâtiments tertiaires, achevés, à construire ou à réhabiliter. Des aides à l'investissement sont prévues, attribuées par l'Ademe et la Région. Les bâtiments économes en énergie recevront le label «Bâtiment basse consommation», décerné par l'association Effinergie, dont la Région est membre fondateur (2). ■

(1) Cet appel à projets est une déclinaison régionale de l'appel à projets national Prebat 2006 «Bâtiments démonstrateurs à basse consommation énergétique».

(2) Cette association a été créée dans le cadre de l'appel à projets national Prebat 2005, avec le soutien financier de l'Ademe.

20 millions
d'euros de la Région